

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 30 JUIN 2017

Date de la convocation: 22/06/2017

Date de l'annonce publique: 22/06/2017

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	Nancy Brosius, conseillère - excusée
Vote public	Gilles Roth

Ordre du jour

1. Affaires de personnel :
 - a) nomination d'un agent municipal aux fonctions de garde-champêtre (séance à huis clos / vote secret) ;
 - b) nomination provisoire d'un rédacteur (m/f) au secrétariat communal (séance à huis clos / vote secret) ;
 - c) composition du Klimateam : démission de Mme Nancy Brosius, représentante « déi Gréng » et nomination de Mme Adèle Schaaf-Haas comme nouvelle représentante « déi Gréng ».
2. Résolution de la Commune de Mamer au sujet du projet de lotissement de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché à Olm-Sigelsriech (Elmen).
3. Présentation de l'avant-projet sommaire pour la construction de logements encadrés sur le site du CIPA à Mamer.
4. Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain :
 - a) approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Holzem, lieu-dit « op dem Aker – an den Strachen », initié par la société « Lotisseurs in den Strachen s.à r.l. » (article 36 de la loi) ;
 - b) lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 11 rue Henri Kirpach en 6 lots (article 29 de la loi) ;
 - c) lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 15 route d'Arlon en 2 lots (article 29 de la loi) ;
 - d) lotissement d'une parcelle sise à Capellen, 2-4 Parc d'Activités en 2 lots (article 29 de la loi) ;
 - e) morcellement d'une parcelle sise à Holzem, 8 rue de l'Ecole en 2 lots (à titre d'information).
5. Approbation des projet et devis au montant de 28.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de l'éclairage public dans la rue Mambra et dans la rue Cunégonde à Mamer.
6. Dénomination de la rue dans le plan d'aménagement particulier « rue des Champs » à Mamer :
 - a) annulation de la décision du conseil communal du 01/10/2012 de dénommer la rue desservant le plan d'aménagement particulier « Bickelsbond » à Mamer « rue Josy Braun » ;
 - b) décision de donner le nom « rue Josy Braun » à la rue desservant le plan d'aménagement particulier « rue des Champs » à Mamer.
7. Subsidés exceptionnels :
 - a) 1.000,00 € au FC Mamer 32 pour avoir remporté la Coupe de Luxembourg 2017 avec l'équipe dames senior ;
 - b) 2.500,00 € à l'Association des Organiseurs du Tour de Luxembourg à titre de contribution communale aux frais d'organisation du 20^{ème} Critérium Européen des Jeunes.
8. Ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen, P.K. 9,800-10,080 :
 - a) approbation d'une convention avec l'Etat et les CFL pour la construction d'un chemin d'accès vers le quai II en gare de Mamer ;
 - b) approbation d'une autorisation domaniale pour la pose et l'exploitation de conduites d'eau, de canalisations, de lampadaires et de gaines ainsi que pour l'empiétement de la chaussée sur le domaine ferroviaire.
9. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
10. Approbation de titres de recette.
11. Décision de différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth prononce le huis clos de la réunion.

Monsieur le conseiller communal Ed Buchette est absent de la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 1-a	Affaires de personnel - nomination d'un agent municipal, aux fonctions de garde-champêtre
---	--

Séance à huis clos.

Monsieur le conseiller communal Ed Buchette rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 1-b	Affaires de personnel - nomination provisoire d'un rédacteur au secrétariat communal
---	---

Séance à huis clos.

Monsieur le bourgmestre lève le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour 1-c	Affaires de personnel - composition du Klimateam - démission de Mme Nancy Brosius, représentante « déi Gréng » et nomination de Mme Adèle Schaaf-Haas comme nouvelle représentante « déi Gréng »
---	---

Le conseil communal,

prend connaissance de la proposition de « déi Gréng » de remplacer Mme Nancy Brosius au Klimateam par Mme Adèle Schaaf-Haas.

Point de l'ordre du jour 2	Résolution de la Commune de Mamer au sujet du projet de lotissement de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché à Olm-Sigelsriech (Elmen)
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

Vu le projet de résolution du 26/06/2017 du collège échevinal au sujet du projet de lotissement de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché à Olm-Sigelsriech (Elmen) ;

Vu le projet de résolution alternatif de Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert du 30/06/2017 ;

Vu le projet de résolution adapté du 30/06/2017 du collège échevinal au sujet du projet de lotissement de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché à Olm-Sigelsriech (Elmen) ;

Vu la loi communale modifiée 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

adopte à l'unanimité la résolution qui suit :

« Résolution de la Commune de Mamer au sujet du projet de lotissement de la Société nationale des habitations à bon marché à Olm-Sigelsriech (Elmen).

Considérant le projet de grande envergure composé de jusqu'à 800 unités de logement que la Société nationale des habitations à bon marché compte réaliser à Olm ;

Considérant les impacts directs de ce projet de la commune de Kehlen sur les infrastructures de la commune de Mamer (voir l'expérience vécue avec la cité Olm-Capellen);

Considérant le manque au niveau national de milliers de logements à coûts modérés, reconnu par tous les concernés et les partis politiques;

Considérant le concept bien réfléchi et innovateur du projet de la SNHBM entre autres concernant la mobilité en général et plus particulièrement la mobilité douce;

Considérant la proximité du lotissement au transport public en général et à la gare de Capellen en particulier;

Considérant que néanmoins ce projet d'envergure engendrera des déplacements en voiture privé supplémentaires transitant, notamment via le CR 109, par la localité de Capellen pour rejoindre la route nationale N6 ou l'autoroute A6;

Considérant que les autorités communales n'ont pas reçu de chiffres au sujet des déplacements prévisionnels supplémentaires en générés sur le territoire de la Commune de Mamer en général et sur le territoire de la localité de Capellen en particulier ;

Considérant la saturation du réseau routier qui peut être constatée aux heures de pointe d'une part au rond-point situé au croisement de la route nationale N6 et du CR109 et d'autre part à la bretelle de l'autoroute A6 ;

Considérant la nécessité d'élaborer un concept de mobilité visant à résoudre la problématique précitée ;

Considérant que le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avait proposé aux autorités communales de Mamer, Kehlen, et Koerich de tenir en date du 09/06/2016 une réunion pour discuter de la présentation de l'«Etude de trafic Communes Koerich/Kehlen/Mamer » ;

Considérant que Monsieur le Ministre a dû annuler ledit échange en date du 19 mai 2016 avec l'indication de convoquer une nouvelle réunion dans les meilleurs délais, à savoir le 03 octobre 2017 ;

Considérant cependant que Monsieur le Ministre a proposé, en date du 30 juin 2017, aux autorités communales concernées une nouvelle date pour la tenue d'une réunion ;

Considérant les nombreuses craintes exprimées par les riverains à l'occasion des visites de quartier effectuées par le collège échevinal de la Commune de Mamer en date du 24 juin 2017;

pour les raisons évoquées ci-dessus et pour lever toute opposition par rapport au projet élargi :

La Commune de Mamer

- invite le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à présenter dans les meilleurs délais l'« Etude de trafic Communes Koerich/Kehlen/Mamer » aux conseils communaux concernés ainsi qu'un concept de mobilité qui tient compte des préoccupations exprimées ci-avant;
- propose aux communes concernées une coopération intercommunale étroite sur tous les sujets générés par le projet et notamment sur la promotion du transport en commun et la mobilité douce ;
- demande à la commune de Kehlen et à la Société nationale des habitations à bon marché de ne pas réaliser tous les logements en une fois mais de prévoir plusieurs phases d'exécution avec évaluations intermédiaires des impacts générés et des infrastructures connexes à réaliser. »

Point de l'ordre du jour 3	Présentation de l'avant-projet sommaire pour la construction de logements encadrés sur le site du CIPA à Mamer
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

entend M. Dave Lefèvre du bureau d'études Coeba s.a. présenter l'avant-projet sommaire pour la construction de logements encadrés sur le site du CIPA à Mamer.

Point de l'ordre du jour 4-a	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « Nouveau Quartier » portant sur des fonds sis à Holzem, lieu-dit « op dem Aker – an den Strachen », initié par la société « Lotisseurs in den Strachen s.à r.l. » (article 36 de la loi)
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve le projet d'exécution et la convention signée le 26/06/2017 entre collège échevinal et la société « Lotisseurs in den Strachen s.à r.l. » avec siège social à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg, fixant les conditions et modalités de réalisation du plan d'aménagement particulier «Nouveau Quartier» portant sur des fonds sis à Holzem, commune de Mamer, au lieu-dit «op dem Acker – an de Strachen».

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 4-b	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 11 rue Henri Kirpach en 6 lots (article 29 de la loi)
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 20/06/2017 par la société CREA-HAUS s.à r.l., L-8010 Strassen, 224 route d'Arlon, pour le compte des conjoints DECKER en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à L-8237 Mamer, 11 rue Henri Kirpach (section B de Mamer-Sud – numéro cadastral 817/7519) en six lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement réf. BCR n°001, échelle 1/500, dessiné en date du 15/06/2017, par le bureau BCR s.à r.l., L-1924 Luxembourg, 3 rue Emile Lavandier, faisant partie de la demande susmentionnée.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 4-c	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'une parcelle sise à Mamer, 15 route d'Arlon en 2 lots (article 29 de la loi)
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 14/04/2017 par le bureau BEST G.O. s.à r.l., L-2513 Senningerberg, 2 rue des Sapins, en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à L-8211 Mamer, 15 route d'Arlon (section B de Mamer-Sud – numéro cadastral 383/6077) en deux lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de lotissement sans référence, échelle 1/500, dessiné en date du 12/04/2017, par le bureau BEST G.O. s.à r.l., L-2513 Senningerberg, 2 rue des Sapins, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour 4-d	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'une parcelle sise à Capellen, 2-4 Parc d'Activités en 2 lots (article 29 de la loi)
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 27/01/2017 par le bureau Tetrarchitecture s.à r.l., L-6757 Grevenmacher, 3 rue de la Moselle, pour le compte de la société St.Georges s.a., en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à Capellen, 2-4 Parc d'Activités (section A de Mamer-Nord – numéro cadastral 414/4287) en deux lots en vue de leur affectation à la construction, ainsi que le plan de de lotissement réf. 2014030MAME, échelle 1/500, dessiné en date du 22/06/2017 par le bureau TERRA G.O. s.à r.l., L-8308 Capellen, 85-87 Parc d'Activités, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour 4-e	Loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - morcellement d'une parcelle sise à Holzem, 8 rue de l'Ecole en 2 lots
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement présentée le 28/03/2017 par M. Claude Knepper, L-8258 Mamer, 13 rue Indira Gandhi, en obtention de l'autorisation de lotir le terrain sis à Holzem, 8 rue de l'Ecole (section C dite Holzem – numéro cadastral 763/4755) en deux lots, ainsi que le plan de de lotissement réf. 17-548S32, échelle 1/500, dessiné en date du 27/03/2017 par le bureau Geolux G.O., L-3332 Fennange, 57 route d'Esch, faisant partie de la demande susmentionnée.

Point de l'ordre du jour 5	Approbation des projet et devis au montant de 28.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de l'éclairage public dans la rue Mambra et dans la rue Cunégonde à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

approuve les projet et devis au montant de 28.000,00 € T.T.C. pour le renouvellement de l'éclairage public dans la rue Mambra et dans la rue Cunégonde à Mamer.

Point de l'ordre du jour 6-a	Annulation de la décision du conseil communal du 01/10/2012 de dénommer la rue desservant le plan d'aménagement particulier « Bickelsbond » à Mamer « rue Josy Braun »
---	---

Le conseil communal, unanimement

prononce l'annulation de la décision du conseil communal du 01/10/2012 de dénommer la rue desservant le plan d'aménagement particulier « Bickelsbond » à Mamer « rue Josy Braun ».

Point de l'ordre du jour 6-b	Décision de donner le nom « rue Josy Braun » à la rue desservant le plan d'aménagement particulier « rue des Champs » à Mamer.
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide de donner le nom « rue Josy BRAUN » à la rue desservant le plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit «rue des Champs», présenté par le collège échevinal pour le compte de M. Jean Cigrang.

Monsieur le conseiller communal Ed Buchette quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 7-a	Subsides exceptionnels - 1.000,00 € au FC Mamer 32 pour avoir remporté la Coupe de Luxembourg 2017 avec l'équipe dames senior
---	--

Le conseil communal, unanimement

alloue au FC Mamer 32 un subside exceptionnel de 1.000,00 € pour avoir remporté la Coupe de Luxembourg 2017 avec l'équipe dames senior.

Point de l'ordre du jour 7-b	Subsides exceptionnels - 2.500,00 € à l'Association des Organisateurs du Tour de Luxembourg à titre de contribution communale aux frais d'organisation du 20^{ème} Critérium Européen des Jeunes
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'Association des Organisateurs du Tour de Luxembourg un subside exceptionnel de 2.500,00 € à titre de contribution communale aux frais d'organisation du 20^{ème} Critérium Européen des Jeunes.

Monsieur le conseiller Ed Buchette rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 8-a	Ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen, P.K. 9,800-10,080 - approbation d'une convention avec l'Etat et les CFL pour la construction d'un chemin d'accès vers le quai II en gare de Mamer
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la convention n° 2192 pour la construction d'un chemin d'accès vers le quai II en gare de Mamer sur la ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen, P.K. 9,800-10,080.

Point de l'ordre du jour 8-b	Ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen, P.K. 9,800-10,080 - approbation d'une autorisation domaniale pour la pose et l'exploitation de conduites d'eau, de canalisations, de lampadaires et de gaines ainsi que pour l'empiétement de la chaussée sur le domaine ferroviaire
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve l'autorisation domaniale n° 0010 pour la pose et l'exploitation de conduites d'eau, de canalisations, de lampadaires et de gaines ainsi que pour l'empiétement de la chaussée sur le domaine ferroviaire sur la ligne ferroviaire Luxembourg-Kleinbettingen, P.K. 9,800-10,080.

Point de l'ordre du jour 9	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage des conseillers communaux ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le conseiller communal Jean Beissel quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 10	Approbation de titres de recette
--	---

Le conseil communal,

unanimement approuve des titres de recette au montant total de 1.408.676,04 €.

Point de l'ordre du jour 11	Décision de différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année
--	--

Le conseil communal, unanimement

accorde l'autorisation pour différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année.